

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Band:** [8] (1905)  
**Heft:** 10

**Artikel:** En mer  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-255097>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## EN MER

Pour qu'un exploit semblable à celui que nous allons conter soit devenu possible, il faut que les navires de guerre soient pourvus maintenant de machines d'une précision parfaite. Il est de toute évidence qu'il y a seulement quinze ou vingt ans deux navires qui se fussent engagés dans une aventure aussi téméraire n'en seraient sortis qu'au prix d'avaries plus ou moins graves.

Leurs capitaines auraient été vertement sermonnés, et peut-être punis, par leur ministre. Au contraire, dans le cas qui nous occupe, les deux commandants ont été chaudement félicités pour leur initiative, et proposés à l'avancement. Les audacieux ont toujours raison... surtout lorsqu'ils reçoivent la sanction du succès !

C'était en août dernier... Le lecteur se souviendra peut-être que les Etats-Unis accomplirent, un véritable exploit naval en expédiant, de New-York aux Philippines, une flotille de torpilleurs et de contre-torpilleurs, soit un trajet égal aux trois quarts d'un voyage de circumnavigation.

Tous ces petits navires, qui n'étaient escortés que par un croiseur, parvinrent sans accident à leur lieu de destination, sans accident, mais non sans incident !

Durant la traversée du golfe de Bengale, entre Colombo (Ceylan) et Singapour (Malacca), la flotille fut dispersée par un violent typhon, et l'on craignit un moment que plusieurs de ces frères navires ne fussent engloutis par les vagues. Mais les secousses ressenties par les équipages furent si violentes que la moitié des hommes durent entrer à l'infirmerie : les uns épuisés par le mal de mer, les autres blessés par une chute malencontreuse.

Le destroyer *Bainbridge* avait été particulièrement éprouvé. Pour comble de malheur, ses deux médecins-majors gisaient l'un et l'autre sur leur lit, le premier en proie à une fièvre violente, le second avec la jambe cassée.

Le commandant se résigna à signaler au destroyer le plus rapproché, au moyen de la télégraphie sans fil :

— Pouvez-vous prêter docteur ?

— Oui, certainement, fut la réponse du *Chauncey*.

Et la conversation, ainsi engagée à une distance de deux kilomètres, se poursuivit rapidement.

— Stoppons ! proposa le *Bainbridge*. Nous allons mettre un canot à la mer.

— Impossible de stopper ! répliqua l'appareil du *Chauncey*. Vous oubliez que le commodore (chef de l'escadrille) a donné ordre de filer à toute vapeur sur Singapour pour y chercher un refuge contre le nouveau cyclone qui s'annonce ?

— Mais je ne puis me passer de docteur ! J'ai des hommes grièvement blessés !

— *What shall we do ?* Que faire ?

Après quelques minutes de silence, l'appareil du *Chauncey* enregistrait l'étrange proposition du *Bainbridge* :

— Je propose de nous diriger sur le même point sans ralentir notre vitesse. Si votre major est un homme de tête...

— Il l'est, *by Jove* ! interrompit l'opérateur du *Bainbridge*.

— *Then, all right ! Go ahead !* En avant !

Les deux commandants s'étaient compris, aussi « marconigraphiquement » que laconiquement ! Et des ordres furent donnés aux mécaniciens, tandis que les commandants eux-mêmes empoignaient la barre, et le jeune médecin désigné se tenait prêt à enjamber le bastingage.

Pendant que les conversations précédentes se déroulaient, les deux navires, en modifiant légèrement leur course, avaient diminué la distance qui les séparait. Bientôt, il devint possible aux deux équipages de se communiquer de vive voix des détails complémentaires, et, dès ce moment, une émotion de plus en plus intense régna sur les deux destroyers, qui, tout en continuant à filer à



Les courses à Nice. Le gagnant du Grand Prix de Monte-Carlo (25,000 fr.)

La saison sportive de la Riviera vient de commencer, et le sport sous ses formes les plus diverses est en vogue sur la côte d'Azur dès le mois de Janvier et cela plusieurs semaines durant. Les célèbres courses de chevaux à Nice y ont attiré les premiers amateurs du turf. Le mauvais temps qui régnait en Janvier dans le Midi et qui était très désagréable au moment où se courait le Grand Prix de la Ville de Nice, semble avoir fait place à une température plus agréable. Le jour des courses de Nice qui suivait celui du Grand Prix, on vit deux chevaux blancs remporter la victoire, dont l'un, „Nana Sahib“ (jockey J. Chapmann), un anglo-arabe appartenant à M. Liénart, le roi des sports avec obstacle, qui lui a rapporté le prix de Monte-Carlo, doté de 25,000 fr. L'an dernier déjà, M. Liénart avait été favorisé de la même chance.

l'effrayante vitesse de vingt-quatre nœuds, convergeaient vers le même point.

Et ce fut un moment d'anxiété poignante lorsque le jeune médecin, M. Frank Gardwell, agrippé au bastingage, s'apprêta à profiter de l'instant précis — de la seconde ! de la fraction de seconde ! — pour bondir sur le pont du *Chauncey*. Un faux mouvement, et il tombait à la mer, dans les effrayants tourbillons que produisaient les deux torpilleurs lancés à toute vitesse !

Aussi des acclamations enthousiastes succédèrent-elles au silence de mort qui venait de planer sur les deux navires, lorsque le jeune homme, d'un vigoureux coup de jarret, eut franchi la brasse qui séparait encore les deux destroyers.

Mais l'expérience avait trop longtemps duré. Les deux commandants étaient à bout de forces ; l'angoisse qui tendait leurs nerfs depuis un quart d'heure aurait eu bientôt raison de leur énergie. Et l'espace s'élargit rapidement entre les deux navires, qu'un coup de barre donné à faux eût pu envoyer au fond de l'Océan !

Ce transfert d'un être humain entre deux navires marchant à toute vitesse, et en pleine mer, constitue un exploit sans précédent.



## Le droit d'asile en Tunisie

S'il est une coutume étrange entre toutes chez les musulmans de Tunisie, c'est bien celle du droit d'asile dans les mosquées pour les criminels.

Quand un Arabe a tué, s'il se voit découvert, traqué, sans moyen de fuir plus loin, il entre dans une mosquée, et là nul ne peut l'atteindre : pas plus la justice musulmane que la justice française, respectant toujours ce qui a rapport à la religion de ses protégés, pas plus que les parents des victimes, assoiffés de vengeance, que le bey lui-même, s'il lui en prenait fantaisie.

La mosquée est l'abri suprême pour le criminel arabe, et elle le nourrit, tant bien que mal, à ses frais. Malheur à celui qui oserait mettre la main sur ce réfugié ; sous les saintes coupes, il est sacré.

On pourrait croire par là que les mosquées regorgent de bandits, et pourtant il n'en est rien. Les cas où elles servent ainsi de dernier refuge sont rares. C'est que le criminel arabe sait très bien l'angoisse qui l'attend dans le temple musulman, devenu pour lui une prison aussi dure que la séquestration ordinaire ; il sait aussi qu'à la porte de la mosquée guettent sans se lasser, pendant des années s'il le faut, les parents ou les amis de sa victime, se relayant pour bondir sur lui au premier pas qu'il fera dehors.

Une heure viendra fatalement où le séquestré volontaire, espérant ne plus être épié, voudra reprendre sa liberté. Les vengeurs impassibles attendent ce moment. Alors, si le criminel n'est pas lapidé sur place, on le conduit à la justice beylicale qui n'a qu'une sentence : « Qui a tué doit périr ».

Là, pas de circonstances atténuantes, aucune considération pour les crimes dits passionnels qui émeuvent et amolissent les jurés européens. C'est la potence inéluctable.

Dans ces conditions, la vie du réfugié à la mosquée est, paraît-il, si épouvantable, entre le désir fou de fuir et la

presque certitude d'être happé au passage, que peu de criminels affrontent ces tortures morales. Cependant, on en compte quelques-uns qui, bien que libres et assoiffés d'air et de lumière, ne peuvent franchir la porte dont on les voit s'approcher parfois à une prudente distance. Aucun prisonnier à perpétuité n'a le visage aussi tourmenté, aussi ravagé que ceux-ci.

La mosquée de Sidi-Mahrès est une des plus belles et des plus grandes de Tunis ; elle domine la ville, on la voit de partout comme un amoncellement de dômes étincelants de blancheur. L'énorme coupole principale est entourée d'un collier d'autres coupes plus petites ; tous ces mamelons éblouissants, sous l'ardent soleil d'Afrique, abritent, à certaines heures, les plus fervents disciples du prophète et aussi de grands coupables.

Une particularité de ce vaste monument religieux musulman est d'être, par moment, couvert d'une nuée de pigeons noirs ; ce sont des oiseaux sacrés que nul n'aurait le droit de prendre ou d'inquiéter ; ils sont à la mosquée et lui portent bonheur. Le jour où ne les verrait plus, ce serait le présage d'un proche et grand malheur.

On voit donc plusieurs fois par jour les dômes blancs comme neige se couvrir d'un voile sombre quand les pigeons mystiques viennent s'y poser, serrés les uns aux autres, et semblent vraiment avoir conscience du rôle protecteur qu'ils remplissent.

Mais ces oiseaux au noir plumage ne paraissent pas porter bonheur aux misérables réfugiés. Les coupes abritées des sombres ailes abritent à leur tour, indéfiniment, ces hommes hors la loi. On ne connaît guère de cas où ils purent s'en échapper sans être pris. Et, depuis peu, un raison rend plus rare encore et plus abominable leur retraite dans les mosquées. La justice, à bon droit vexée de rester impuissante devant les malfaiteurs au seuil de leurs églises, vient de décider qu'on n'empêcherait pas ceux-ci de s'y cloître, puisque telle était la volonté du prophète ; mais qu'à l'avenir ceux qui entreraient seraient rivés par une solide chaîne de fer aux murs dont ils cherchaient l'abri.

C'est un dur moyen de tourner la difficulté sans violenter les préceptes du Coran et, après cela, on aurait pu croire que, plus jamais, on ne verrait de criminels assez audacieux pour franchir l'entrée du temple. Cependant on ne sait quel espoir fou en pousse encore quelques-uns sur les dalles sacrées où, en vain, ils se prosternent pour demander grâce à Allah.

Il se trouve, à la mosquée de Sidi-Mahrès, quelques-uns de ces misérables depuis de longues années.

Leurs traits tirés, leur figure hâve, leurs yeux hagards disent leurs souffrances, mais aucun n'est tant à plaindre que ce jeune et bel Arabe, de bonne famille et de conduite irréprochable, devenu criminel en un moment d'égarement, alors qu'il se croyait en droit de légitime défense. Criminel : en sa conscience, il ne l'est pas, mais ses ennemis (qui n'en a point ?) le dénoncèrent pour avoir prémédité son forfait.

Sans lutter, trop vite, il se réfugia à Sidi-Mahrès. Aux yeux de ses coreligionnaires, c'était un aveu et maintenant il est guetté, épié, comme les autres. Déjà il ne reste de lui qu'un spectre effrayant qui, las, se risquera bientôt sur les marches de la mosquée. Il y sera pris et, de là, ira au hideux gibet.